



**IVRY**  
S/SEINE

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

**RUE MICHAEL FARADAY (VOIE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE)**  
Mesures définitives

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 110-2, R 411-3, R 412-7, R 417-10, R 417-12, R 431-9 et L325-1, L325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences dont l'aménageur est SADEV94 – 31 Rue Anatole France – 94300 Vincennes, la rue Michael Faraday est prolongée jusqu'à l'avenue de l'Industrie sur laquelle elle débouche,

CONSIDERANT dès lors qu'il convient de fixer les règles de circulation et de stationnement s'y appliquant, afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Michael Faraday** sur sa partie prolongée à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2024** :

- la **circulation** est autorisée :
  - à **double sens**,
  - avec **limitation de vitesse à 30 km/h**,
  - avec **débouché sur l'avenue de l'Industrie géré par STOP**
  - avec **interdiction de tourner à gauche sur l'avenue de l'Industrie**
- le **stationnement** est **interdit** et considéré comme gênant au sens de l'article R417-10 du code de la route
- le cheminement des **piétons** est interdit sur ce barreau mais une circulation piétonne est organisée en parallèle depuis l'avenue de l'Industrie au niveau de la traversée piétonne gérée par feux située de façon intermédiaire entre le Boulevard du Colonel Fabien et la rue Galilée.

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions ont été matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de SADEV94 – 31 Rue Anatole France – 94300 Vincennes et des entreprises missionnées par elle.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

**IVRY**  
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- SADEV94 – 31 Rue Anatole France – 94300 Vincennes,
- SNTTP – 2 rue de la Corneille – 94122 Fontenay-sous-Bois.

FAIT EN MAIRIE, LE 21 JUIN 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR [ivry94.fr](http://ivry94.fr)  
LE 21 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon